



DELIBERATION n° Del.2023-XI-189
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023

Commune de
Faverges-Seythenex

DATE DE LA CONVOCATION

Le Jeudi 07 Décembre

2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33
- présents : 28
- représentés : 5
- absents ou excusés : 0
- votants : 33

Acte certifié exécutoire par le
maire compte-tenu :

Du dépôt en préfecture le
20 DEC. 2023

De la publication le

20 DEC. 2023

Convention de servitude de passage sur une partie de la parcelle cadastrée section D n° 3000 et la limite communale de la Route de Tamié – 74 210 Faverges-Seythenex

Rapporteur : Monsieur Marc BRACHET, Adjoint au Maire

L'arrêt de car scolaire « le Chambellon » et le point d'Apports Volontaires (PAV) se situent route de Tamié à Faverges-Seythenex selon le plan en annexe.

La traversée à pieds de la route de Tamié pour accéder à l'arrêt de car et/ou au PAV est difficile et non sécurisée. Il n'y a pas d'aménagement prévu à cet effet.

Une enveloppe financière a été votée au budget municipal 2023 pour des travaux d'aménagement de sécurisation de la chaussée.

Les prestations de génie civil vont consister à créer un cheminement piéton sécurisé sur une partie de la parcelle privée section D n°3000 et qui porteront sur des travaux de décapage de la terre et son évacuation, la pose d'un mur de soubassement en béton, la mise en œuvre du revêtement en trois (3) couches et l'application d'un béton bitumeux semi grenu pour créer le cheminement.

Le cheminement ainsi créé en bordure de parcelle privée n° D 3000 le long de la voie doit faire l'objet d'une convention de servitude de passage entre la Commune de Faverges-Seythenex et Monsieur et Madame Gaillard, propriétaires de la parcelle n° D 3000.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- ✚ **APPROUVE** la convention de servitude de passage établie entre la Commune de Faverges-Seythenex et les propriétaires de la parcelle n° D 3000 dont un exemplaire est joint en annexe ;
- ✚ **AUTORISE** le maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint à signer, au nom et pour le compte de la commune les conventions, avenants et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote :

29 voix POUR et 4 abstentions

Abstentions : 4

Anne-Marie BERNARD, Julie DENAMBRIDE, Damien VACHERAND-DENAND, Olivier TISSOT-DUPONT

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance,
Bernard PAJANI

Le Maire,
Jacques DALEX